



SwissLife
Banque Privée

OXYGENE OBJECTIF AOÛT 2026

Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance du produit.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type « Actions ».

L'investisseur n'est pas protégé contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

Cette communication ne comporte pas de valeur contractuelle.

Code ISIN : FR0014018FY5

Émetteur : Crédit Industriel et Commercial⁽¹⁾ (CIC)

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur. Il est exposé au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

Éligibilité : Contrats d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation et compte-titres ordinaire.

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre de parts net de frais du contrat mais non sur leur valeur. La valeur de ces parts, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Durée d'investissement conseillée : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé)

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies. Les risques associés à l'investissement dans ce support sont détaillés dans la brochure. Les mécanismes de versement des coupons conditionnels, de remboursement anticipé et de remboursement à l'échéance sont décrits ci-après en pages 4, 5 et 6.

Période de souscription : du 26 mai 2026 au 07 août 2026 dans la limite de l'enveloppe disponible en l'absence de clôture anticipée et sans préavis de la part de l'Émetteur.

Il vous appartient de vous rapprocher de votre conseiller afin d'évaluer l'opportunité de cet investissement en fonction de votre situation personnelle et financière, vos objectifs et votre horizon de placement, votre sensibilité au risque et vos connaissances et expérience en matière de produits financiers.

(1) Notations de crédit : Notations de crédit: Standard & Poor's A+ (08/12/2025), Moody's A1 (21/04/2026), Fitch Ratings AA- (22/12/2025). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Principales caractéristiques

OXYGENE OBJECTIF AOUT 2026 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type «Actions», présentant un **risque de perte partielle⁽¹⁾ ou totale** en capital d'une durée maximale de 8 ans et offrant aux investisseurs :

- Une exposition aux Actions : **Renault SA** (Code ISIN : FR0000131906 – Ticker Bloomberg : RNO FP Equity), **Siemens Energy AG** (Code ISIN : DE000ENER6Y0 – Ticker Bloomberg : ENR GY Equity), **UniCredit SpA** (Code ISIN : IT0005239360 – Ticker Bloomberg : UCG IM Equity), **Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA** (Code ISIN : ES0113211835 – Ticker Bloomberg : BBVA SQ Equity), **Rheinmetall AG** (Code ISIN : DE0007030009 – Ticker Bloomberg : RHM GY Equity), (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à leurs performances, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Un remboursement automatique anticipé possible chaque année⁽²⁾, à partir de la première année, offrant un gain potentiel de 7,00% par année écoulée⁽¹⁾ depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Annuelle prévue⁽²⁾, le niveau du **panier équilibré** (voir description en page 4) clôture à un **niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé correspondante** (voir description en page 5) (soit un taux de rendement actuariel annuel brut maximum de 6,83%⁽¹⁾) (net maximum de 6,02%⁽¹⁾⁽³⁾).
- A l'échéance des 8 ans⁽²⁾ :
 - Un remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾ avec un gain de 56,00%⁽¹⁾ (soit 7,00%⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾), dès lors que le **niveau du panier équilibré est supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial** (voir description en page 4).
 - Une **perte en capital partielle ou totale** égale au capital diminué de la performance du panier équilibré, si le cours de clôture du panier a subi une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial).

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

N.B : Le **capital** désigne la Valeur Nominale du produit **OXYGENE OBJECTIF AOUT 2026** et s'entend du montant investi net des frais d'entrée / d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements sociaux et fiscaux. La Valeur Nominale du produit est de 1 000 €. L'**intégralité du capital** correspond au Niveau Initial investi, soit 100%.

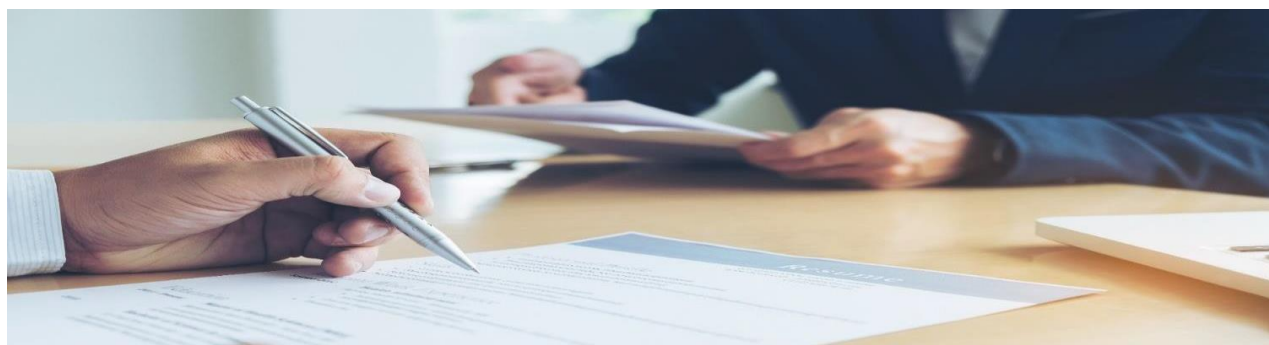
Tous les remboursements présentés dans cette brochure (**gains ou pertes**) sont calculés sur la base de cette Valeur Nominale, hors frais liés au cadre d'investissement (frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne ou de gestion), prélèvements fiscaux et sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur.

OXYGENE OBJECTIF AOUT 2026 peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

La présente brochure décrit les caractéristiques de l'EMTN **OXYGENE OBJECTIF AOUT 2026** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Dans le cas d'un investissement dans un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre de parts net de frais du contrat mais non sur leur valeur.

Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.



(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à une **perte en capital**. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 12 pour connaître le détail des dates.

(3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Emission et la Date de Remboursement Automatique Anticipé concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.



Avantages

- **Possibilité de remboursement automatique anticipé avec gain de 7,00% par année écoulée⁽¹⁾ :** **OXYGENE OBJECTIF AOUT 2026** peut être remboursé automatiquement de manière anticipée chaque année à partir de l'année 1, si le niveau du panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾ correspondante (voir description en page 4) à l'une des Dates de Constatation Annuelle⁽²⁾.
- **Objectif de gain plafonné à 7,00% par année écoulée⁽¹⁾** depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Annuelle⁽²⁾, le niveau du panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé correspondante (voir description en page 4).
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance⁽¹⁾ :** l'intégralité du capital⁽¹⁾ est restituée à l'échéance si le niveau du panier équilibré ne subit pas une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

Inconvénients

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
 - **Au terme des 8 ans :** en cas de baisse du niveau du panier équilibré de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial, le capital investi est impacté par la performance négative du panier équilibré sans limite.
 - **Dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation,** le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte. L'investisseur est alors soumis à un **risque de perte de valeur en capital investi** en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement du gain potentiel :** le gain potentiel est fixé à 7,00% par année écoulée⁽¹⁾ depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, même en cas de hausse de niveau du panier équilibré supérieure à ce montant.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement :** le produit peut être remboursé automatiquement chaque année à partir 16 août 2027⁽¹⁾.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les cinq Actions Renault SA, Siemens Energy AG, UniCredit SpA, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA, Rheinmetall AG composant la panier équilibré.**
- **Rendement du produit à l'échéance très sensible à une variation du niveau du panier équilibré autour du seuil de 60% de son Niveau Initial.**
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et/ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).
- Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit. **Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'érosion du capital initial liée à l'inflation.** L'inflation aura également un impact sur les conditions de réinvestissement en cas de remboursement automatique anticipé du produit.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à une **perte en capital**. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 12 pour connaître le détail des dates.

(3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Emission et la Date de Remboursement Automatique Anticipé concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.



Détermination du niveau du panier équipondéré

Le panier équipondéré est composé comme suit :

Actions	ISIN	Ticker Bloomberg	Pondération
Renault SA	RNO FP Equity	FR0000131906	20%
Siemens Energy AG	ENR GY Equity	DE000ENER6Y0	20%
UniCredit SpA	UCG IM Equity	IT0005239360	20%
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	BBVA SQ Equity	ES0113211835	20%
Rheinmetall AG	RHM GY Equity	DE0007030009	20%

- A la Date de Constatation du Niveau Initial des Actions, le Niveau du panier équipondéré correspond à la somme pondérée du niveau de chacune des Actions composant le panier. Le niveau d'une Action correspond à la division entre son cours de clôture à la Date de Constatation du Niveau Initial des Actions et ce même cours de clôture (obtenu le 07 août 2026). Le Niveau Initial du panier équipondéré est donc égal à 100% en Date de Constatation Initiale. Chaque Action possède un poids identique de 20%.
- A chaque Date de Constatation Annuelle ou à la Date de Constatation Finale, le Niveau du panier équipondéré correspond à la somme pondérée du niveau de chacune des Actions composant le panier. Le niveau d'une Action correspond à la division entre son cours de clôture à une Date de Constatation Annuelle ou à la Date de Constatation Finale divisé par le Niveau Initial de cette Action (obtenu le 07 août 2026). Ce niveau est exprimé en pourcentage.

Détail du mécanisme du produit

Année (i)	Dates de Constatation Annuelle (i)	Barrières de Paiement du Coupon (i) (en % du Niveau Initial)	Barrières de Remboursement Automatique Anticipé (i) (en % du Niveau Initial)	Dates de Paiement (i)
1	09/08/2027	100%	100%	16/08/2027
2	07/08/2028	100%	100%	14/08/2028
3	07/08/2029	100%	100%	14/08/2029
4	07/08/2030	100%	100%	14/08/2030
5	07/08/2031	100%	100%	14/08/2031
6	09/08/2032	100%	100%	16/08/2032
7	08/08/2033	100%	100%	15/08/2033
8	07/08/2034	60%	NA	14/08/2034



Détail du mécanisme du produit

A partir du 09 Août 2027 et à chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, on observe le niveau de clôture du panier équilibré et on le compare à son Niveau Initial.

Mécanisme de remboursement automatique par anticipation (année 1 à 7)

- Si, à l'une de ces dates, le niveau du panier équilibré clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial (voir description en page 4) le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽²⁾:

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INVESTI ⁽¹⁾



UN GAIN DE 7,00%
par année écoulée ⁽¹⁾ depuis la Date de Constatation
Initiale

Soit un taux de rendement actuariel annuel brut maximum de 6,83%⁽¹⁾ (taux net de 6,02%) ⁽¹⁾⁽³⁾

- Sinon, si à l'une de ces dates, le niveau du panier équilibré clôture à un niveau inférieur à 100% de son Niveau Initial Respectif (voir description en page 4), aucun coupon n'est versé et le produit continue.

Illustration à caractère uniquement informatif

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à une perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.

(3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Emission et la Date de Remboursement Automatique Anticipé concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.



Détail du mécanisme du produit

Mécanisme de remboursement à l'échéance (année 8)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 07 Août 2034, le niveau de clôture du panier équipondéré et on le compare à son Niveau Initial :

- Si, à cette date, le niveau du panier équipondéré clôture **en hausse ou en baisse par rapport à son Niveau Initial mais que la baisse n'excède pas 40% par rapport à son Niveau Initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Echéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INVESTI ⁽¹⁾

+

un gain de 7% par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit un gain de 56%⁽¹⁾

Soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 5,70%⁽¹⁾⁽³⁾ (taux net de 4,91%)

- Si, à cette date, le niveau du panier équipondéré clôture **en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Echéance :

LE CAPITAL DIMINUE DE L'INTEGRALITE DE LA BAISSSE DU PANIER EQUIPONDERE⁽¹⁾

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle⁽¹⁾ ou totale.

Illustration à caractère uniquement informatif

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à **une perte en capital**. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.

(3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Emission et la Date de Remboursement Automatique Anticipé concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.



Exemples de scénarios pouvant survenir au cours de la vie du produit

— Performance du panier équilibré

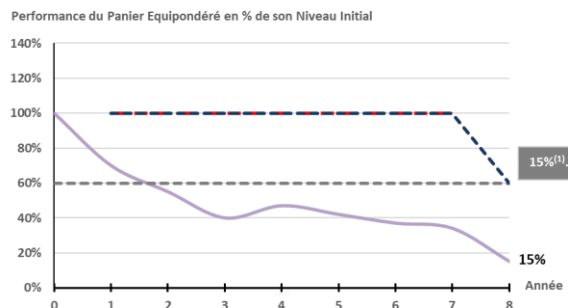
--- Barrière de perte en capital à l'échéance
 --- Barrière de Remboursement Automatique Anticipé
 --- Barrière de Paiement du Coupon
 — Montant du remboursement

Scénario défavorable: baisse du niveau de clôture du panier équilibré, en-dessous de la Barrière de perte en capital à l'échéance

Années 1 à 7 : à chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le niveau du panier équilibré clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est pas activé et le produit continue.

Année 8 : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, le niveau du panier équilibré clôture en baisse de 85% par rapport à son Niveau Initial, en dessous du seuil de **perte en capital** à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec une perte en capital⁽¹⁾.

MONTANT REMBOURSÉ: intégralité du capital – 85 % = 15% du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement actuariel annuel brut de -21,05%⁽¹⁾⁽³⁾ (taux net de -21,65%⁽¹⁾⁽³⁾) (identique à celui des Actions composant le panier équilibré, -21,05%⁽¹⁾ en cas d'investissement direct sur celles-ci).



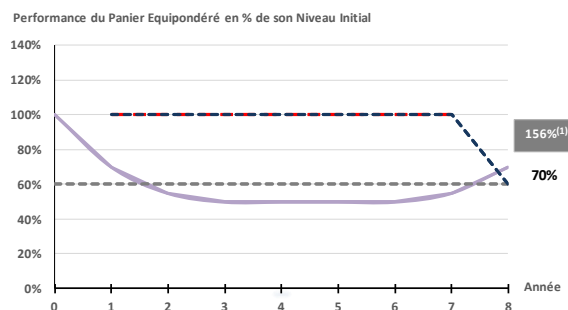
Dans le cas le plus défavorable où le niveau du panier équilibré ne retrouverait son Niveau Initial à aucune des Dates de Constatation Annuelle et céderait la totalité de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la somme restituée à l'échéance serait **nulle** et la **perte en capital totale**.

Scénario médian : baisse du niveau de clôture du panier équilibré, en dessous de la Barrière de Paiement du Coupon

Année 1 à 7 : à chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le niveau du panier équilibré clôture en dessous de la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est pas activé et le produit continue.

Année 8 : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, le niveau du panier équilibré clôture en baisse de 30% par rapport à son Niveau Initial, au-dessus de la Barrière de **perte en capital** à l'échéance. Le produit est intégralement remboursé à l'échéance⁽¹⁾ et le coupon de l'année en cours ainsi que les coupons des années précédentes sont versés.

MONTANT REMBOURSÉ : intégralité du capital + un gain de 56,00%⁽¹⁾ pour l'année 1 à 8 ; soit 156%⁽¹⁾ du capital, équivalent à un taux de rendement actuariel annuel brut de 5,70%⁽¹⁾⁽³⁾ (taux net de 4,91%⁽¹⁾⁽³⁾) (supérieur à celui des Actions composant le panier équilibré, -4,35%⁽¹⁾ en cas d'investissement direct sur celles-ci).



Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

- (1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à une **perte en capital**. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.
- (2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.
- (3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Emission et la Date de Remboursement Automatique Anticipé concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.



Exemples de scénarios pouvant survenir au cours de la vie du produit

Performance du panier équilibré

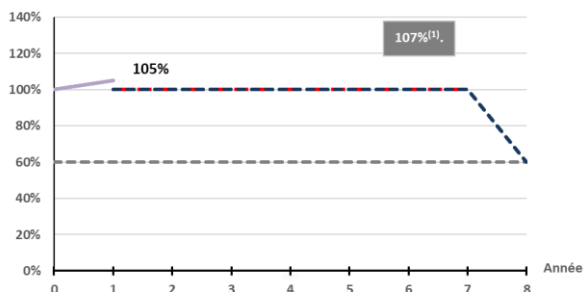
- Barrière de perte en capital à l'échéance
- Barrière de Remboursement Automatique Anticipé
- Barrière de Paiement du Coupon
- Montant du remboursement

Scénario favorable: hausse limitée du niveau de clôture du panier équilibré à l'année 1

Année 1 : à la Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le niveau du panier équilibré clôture au-dessus de la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé et au-dessus de la Barrière de Paiement du Coupon. Le produit prend automatiquement fin par anticipation. L'intégralité du capital⁽¹⁾ est donc remboursée par anticipation. Le panier équilibré clôture à 105% de son Niveau Initial.

MONTANT REMBOURSÉ: intégralité du capital⁽¹⁾ + un gain de 7,00%⁽¹⁾ pour l'année 1; soit 107,00%⁽¹⁾ du capital, équivalent à un taux de rendement actuariel annuel brut de 6,83%⁽¹⁾⁽³⁾ (taux net de 6,02%⁽¹⁾⁽³⁾) (supérieur à celui des Actions composant le panier équilibré, 4,88%⁽¹⁾ en cas d'investissement direct sur celles-ci).

Performance du Panier Equilibré en % de son Niveau Initial



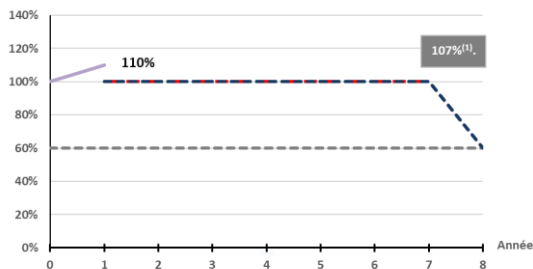
Dans le cas où, à une Date de Constatation Annuelle ou à la Date de Constatation Finale, le panier équilibré clôturerait exactement à son Niveau Initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'Action, du fait de la fixation des gains à 7,00% par année écoulée⁽¹⁾.

Scénario de plafonnement des gains : forte hausse du niveau de clôture du panier équilibré en année 1

Année 1 : à la Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le niveau du panier équilibré clôture au-dessus de la Barrière de Remboursement Automatique Anticipé et au-dessus de la Barrière de Paiement du Coupon. Le produit prend automatiquement fin par anticipation. Le panier équilibré clôture à 110% de son Niveau Initial.

MONTANT REMBOURSÉ: intégralité du capital⁽¹⁾ + un gain de 7,00%⁽¹⁾ pour l'année 1; soit 107,00%⁽¹⁾ du capital, équivalent à un taux de rendement actuariel annuel brut de 6,83%⁽¹⁾⁽³⁾ (taux net de 6,02%⁽¹⁾⁽³⁾) (inférieur à celui des Actions composant le panier équilibré égal à 9,75% en cas d'investissement direct sur celles-ci, du fait du plafonnement des gains).

Performance du Panier Equilibré en % de son Niveau Initial



Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

- (1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance ou remboursement automatique anticipé. En cas de rachat, d'arbitrage ou de décès en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.** Si le support est sélectionné dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie multisupport ou de capitalisation, les frais d'entrée ou d'arbitrage éventuels inhérents au contrat s'appliquent, et les frais sur encours + frais d'éventuelles garanties décès optionnelles proposées dans le cadre du contrat s'imputent au nombre de parts souscrites et peuvent conduire in fine à une perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre de parts net de frais du contrat et non sur leur valeur.
- (2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 11 pour connaître le détail des dates.
- (3) Les Taux de Rendement Annuel communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Emission et la Date de Remboursement Automatique Anticipé concernée ou finale selon les cas. Le Taux de Rendement Annuel Net s'entend comme la performance du produit prorata temporis à sa durée de vie. Il est exprimé net de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,75 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.



OXYGENE OBJECTIF AOUT 2026, est indexé à la performance des Actions Renault SA, Siemens Energy AG, UniCredit SpA, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA, Rheinmetall AG (dividendes non réinvestis).

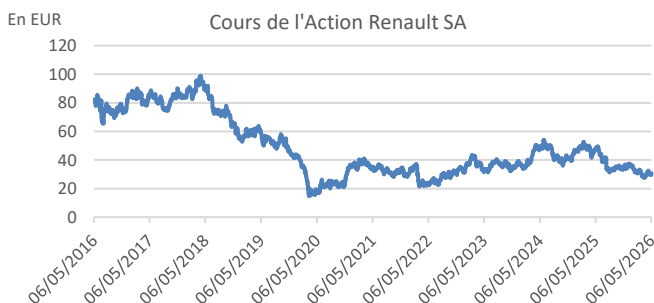
Renault SA (ISIN : FR0000131906)

Renault conçoit, fabrique, commercialise et répare des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers. L'entreprise propose des solutions de financement, notamment des crédits pour les véhicules neufs et d'occasion. Renault est présente dans le monde entier.

Le cours de l'action Renault SA est accessible sur le site :

<https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000131906-BGEM>

Sources : Bloomberg et site internet de Renault SA au 06 Mai 2026. Pour plus d'informations sur Renault SA, se référer au site : <https://www.renaultgroup.com/finance/>



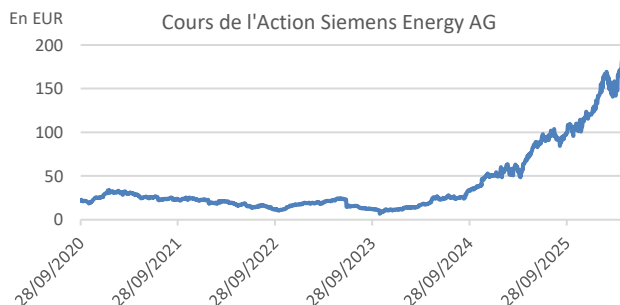
Siemens Energy AG (ISIN : DE000ENER6Y0)

Siemens Energy AG est une entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables. Elle propose des services de production et de transport d'électricité, de conseil technique, ainsi que d'exploitation et de maintenance. Siemens Energy est présente dans le monde entier.

Le cours de l'action Siemens Energy AG est accessible sur le site :

<https://live.euronext.com/fr/product/equities/DE000ENER6Y0-BGEM>

Sources : Bloomberg et site internet de Siemens Energy AG au 06 Mai 2026. Pour plus d'informations sur Siemens Energy AG, se référer au site : <https://www.siemens-energy.com/fr/fr/home.html>



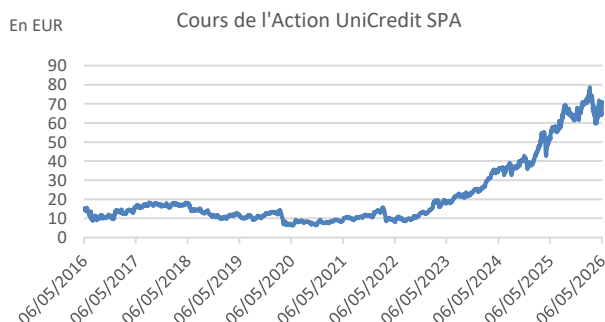
UniCredit SpA (ISIN : IT0005239360)

UniCredit S.p.A. collecte des dépôts et propose des services bancaires commerciaux. La banque offre des crédits à la consommation, des prêts hypothécaires, des assurances vie, des prêts aux entreprises, des services de banque d'investissement, de gestion d'actifs et d'autres services. UniCredit est présente dans le monde entier.

Le cours de l'action UniCredit SpA est accessible sur le site :

<https://live.euronext.com/fr/product/equities/IT0005239360-BGEM>

Sources : Bloomberg et site internet de UniCredit SpA au 06 Mai 2026. Pour plus d'informations sur UniCredit SpA, se référer au site : <https://www.unicreditgroup.eu/en/worldwide/our-worldwide-presence/europe/france.html>



Source : Bloomberg au 06/05/2026

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



OXYGENE OBJECTIF AOUT 2026, est indexé à la performance des Actions Renault SA, Siemens Energy AG, UniCredit SpA, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA, Rheinmetall AG (dividendes non réinvestis).

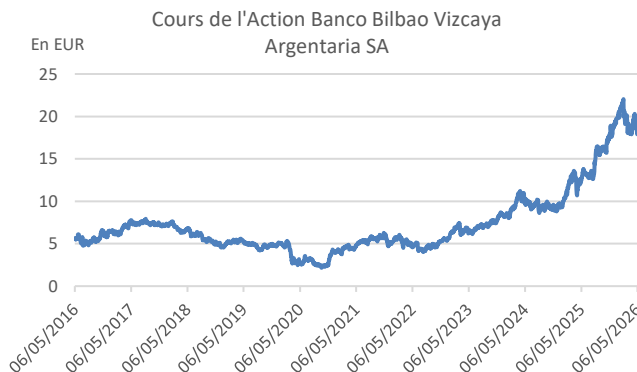
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA (ISIN : ES0113211835)

Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A. collecte des dépôts et propose des services de banque de détail, de banque de gros et de banque d'investissement. La banque offre des prêts à la consommation et des prêts hypothécaires, des services de banque privée, de gestion d'actifs, d'assurance, de fonds communs de placement et de courtage en valeurs mobilières. Banco Bilbao Vizcaya Argentaria est présente en Europe, en Amérique latine, aux États-Unis, en Chine et en Turquie.

Le cours de l'action Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA est accessible sur le site :

<https://live.euronext.com/fr/product/equities/ES0113211835-BGEM>

Sources : Bloomberg et site internet de Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA au 06 Mai 2026. Pour plus d'informations sur Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA, se référer au site: <https://www.bbva.es/personas.html>



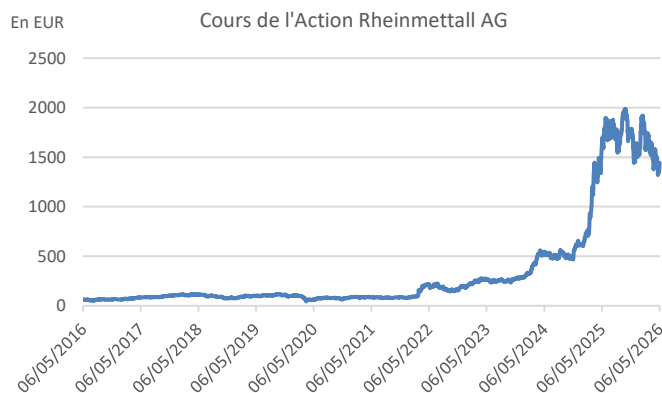
Rheinmetall AG (ISIN : DE0007030009)

Rheinmetall AG est un groupe spécialisé dans l'automobile, l'électronique, la défense et l'ingénierie. L'entreprise produit des pompes et des composants automobiles pour l'alimentation en air, la réduction des émissions et l'alimentation en carburant, des pistons pour moteurs essence et diesel (véhicules et moteurs stationnaires), des coussinets pour moteurs et autres applications, ainsi que des blocs-moteurs en aluminium. Elle propose également un service après-vente pour les moteurs.

Le cours de l'action Rheinmetall AG est accessible sur le site :

<https://live.euronext.com/fr/product/equities/DE0007030009-ETLX>

Sources : Bloomberg et site internet de Rheinmetall AG au 10 Décembre 2025. Pour plus d'informations sur Rheinmetall AG, se référer au site: <https://www.rheinmetall.com/de>



Source : Bloomberg au 06/05/2026

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Principales caractéristiques des Titres

Forme juridique	Titres de créance de type Euro Medium Term Notes (EMTN), de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Crédit Industriel et Commercial ⁽¹⁾ (CIC)
Agents Placeurs en France ⁽²⁾	CIC, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS
Éligibilité	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et compte-titres ordinaires
Sous-jacents / Actions	Panier équilibré composé des Actions suivantes: Renault SA (dividendes non réinvestis) (Code ISIN : FR0000131906 – Ticker Bloomberg : RNO FP Equity), Siemens Energy AG (dividendes non réinvestis) (Code ISIN : DE000ENER6Y0 – Ticker Bloomberg : ENR GY Equity), UniCredit SpA (dividendes non réinvestis) (Code ISIN : IT0005239360 – Ticker Bloomberg : UCG IM Equity), Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA (dividendes non réinvestis) (Code ISIN : ES0113211835 – Ticker Bloomberg : BBVA SQ Equity), Rheinmetall AG (dividendes non réinvestis) (Code ISIN : DE0007030009 – Ticker Bloomberg : RHM GY Equity)
Code ISIN	FR0014018FY5
Devise	Euro
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum de souscription	1 000 EUR.
Agent de Calcul	CIC (ce qui peut être source de conflits d'intérêt).
Montant de l'émission	200 000 000 €
Période de souscription	Du 26 Mai 2026 au 07 Août 2026 à un prix de 100%, dans la limite de l'enveloppe disponible en l'absence de clôture anticipée et sans préavis de la part de l'émetteur.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction sont payées au titre de la distribution des EMTN et sont d'un montant ponctuel maximum équivalent à 0,50% TTC par an du montant de l'émission ainsi que d'un montant récurrent maximum équivalent à 1,00% TTC par an du montant de l'émission, de l'année 1 à l'année 5. Les commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Date d'Emission	25 Mai 2026
Date de Constatation du Niveau Initial de des Actions	07 Août 2026 en clôture.
Dates de Constatation Annuelles	09/08/2027, 07/08/2028, 07/08/2029, 07/08/2030, 07/08/2031, 09/08/2032, 08/08/2033, 07/08/2034
Date de Constatation Finale	07 Août 2034, en clôture.
Dates de Paiement	16/08/2027, 14/08/2028, 14/08/2029, 14/08/2030, 14/08/2031, 16/08/2032, 15/08/2033, 14/08/2034
Date d'Echéance	14 Août 2034 (hors remboursement automatique anticipé)
Prix d'Emission	100%
Marché secondaire	Quotidien à compter du 07 Août 2026: dans des conditions normales de marché, le prix sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 0,50%.
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg https://www.bourse.lu
Valorisation / Publication de la valeur liquidative des titres	Six Telekurs, Bloomberg. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
Double Valorisation	Une double valorisation, en plus de celle publiée par l'Émetteur, sera établie tous les 15 jours par Refinitiv, organisme indépendant de Émetteur.
Offre au public	Oui – non exemptée

(1) Notations de crédit : Notations de crédit: Standard & Poor's A+ (08/12/2025), Moody's A1 (21/04/2026), Fitch Ratings AA- (22/12/2025). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) L'Agent Placeur se réserve le droit de désigner un autre Agent Placeur pour effectuer des placements dans d'autres pays de l'Union Européenne.



Principaux facteurs de risque

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque lié au sous-jacent – Le montant remboursé dépend de la performance du panier équilibré et donc de l'évolution du marché Actions européen.

Risques de marché – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance du panier équilibré, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale, si le Niveau du panier équilibré se situe aux alentours des seuils de 60% et 100% de son Niveau Initial.

Risque découlant de la nature du produit – En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la Date de Remboursement Automatique Anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance). Ainsi, le montant restitué pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement. Il existe donc un **risque de perte en capital partielle ou totale**.

Risque de liquidité – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

Risque de crédit – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur, qui induit un risque sur le remboursement ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur – Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des Actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de conflits d'intérêts potentiels – L'Émetteur, l'agent de calcul et l'agent placeur du titre de créance en France étant la même entité, cela peut être source de conflits d'intérêts potentiels. Par ailleurs, en cas de demande de rachat, d'arbitrage, ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance. Cette situation peut entraîner des conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Risque lié à l'inflation – Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit. Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'érosion du capital initial liée à l'inflation. L'inflation aura également un impact sur les conditions de réinvestissement en cas de remboursement automatique anticipé du produit.

Autres risques – Il convient notamment de se reporter au paragraphe intitulé Risk Factors du Prospectus de Base étant précisé qu'en cas de remboursement anticipé, l'Émetteur pourra prendre plusieurs heures, voire plusieurs jours pour résilier sa couverture et procéder à la vente des instruments financiers sous-jacents composant la stratégie, étant bien entendu précisé que toute résiliation de couverture sera faite par l'Émetteur dans des conditions de prix et de délais qu'il estime de bonne foi et raisonnables afin de sauvegarder au mieux les intérêts financiers du titulaire des Titres.

Un remboursement anticipé peut survenir pour les raisons définies à l'article 9.2 (« Redemption for tax reasons » «remboursement pour raisons fiscales») et à l'article 9.3 du Prospectus de Base (« Special Tax Redemption » «remboursement pour raison fiscale spéciale»), et/ou en cas de survenance d'un Cas de Défaut (tel que défini à l'article 12 («Events of Default» «Cas de Défaut») du Prospectus de Base) Le montant remboursé par anticipation dans un tel cas sera déterminé par l'Agent de Calcul conformément aux dispositions du Prospectus de Base en prenant en compte la valeur de marché de l'EMTN ainsi que les coûts de résiliation de sa couverture par l'Émetteur.



AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

Conformément au Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (dit « PRIIPs »), le document d'informations clés (DIC) est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cic-marketsolutions.eu/fr/kidemtncic.aspx?isin=FR0014018FY5>

OXYGENE OBJECTIF AOUT 2026 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un **risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par Crédit Industriel et Commercial, ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information et la documentation juridique afférents aux Titres de créance avant toute souscription afin de pleinement comprendre les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance.

Communication à caractère promotionnel communiquée à l'AMF, conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général, établie sous la responsabilité du Crédit Industriel et Commercial (CIC). La documentation juridique est composée du Prospectus de Base (Base Prospectus) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg (CSSF) en Mai 2026, et de ses suppléments. Cette approbation ne saurait toutefois être considérée comme un avis favorable donné sur les Titres de créance. Pour une information complète sur cette offre de Titres et sur l'Émetteur, il convient de se référer conjointement au Base Prospectus ([Prospectus de Base \(Base\)](#)) et aux Conditions Définitives (Final Terms) ([Conditions Définitives \(Final Terms\)](#)) relatives à l'émission établis par le Crédit Industriel et Commercial.

Le Prospectus de Base et ses conditions définitives sont également disponibles sans frais au siège social de l'Émetteur. Le certificat d'approbation du Prospectus de Base par la CSSF et le résumé en langue française ont été transmis par la CSSF à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de la procédure de passeport européen. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base.**

Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives et n'ont aucune valeur contractuelle. Les prix ou exemples d'opérations contenus dans ce document sont donnés à titre exclusivement informatif et ne permettent pas au client de conclure une opération avec SwissLife Banque Privée ou l'Émetteur, ni ne donnent une indication sur les conditions auxquelles SwissLife Banque Privée ou l'Émetteur accepterait de conclure celle-ci. La conclusion d'une telle opération se fera uniquement sur ordre transmis par le client, et au prix et conditions de marché qui prévaudront au moment de la passation dudit ordre.

L'attention des porteurs potentiels est particulièrement attirée sur le fait que toute opération portant sur des instruments financiers à terme comporte des risques, du fait notamment des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours ou des prix des actions ou des obligations, des indices boursiers, des prix des marchandises ou des denrées. Au regard de ces risques, le client doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération. Ainsi, lorsqu'il conclura l'opération présentée, le client sera réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les risques y afférents. Il sera également réputé agir pour son propre compte, avoir pris la décision de conclure chaque opération de manière indépendante, et déclarer que chaque opération est adaptée à sa situation après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels s'il l'a jugé nécessaire. Le client doit également procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de chaque opération afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne s'en remet pas pour cela à SwissLife Banque Privée ou l'Émetteur.

Ce Titre peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables. Ce Titre ne peut être souscrit que dans les pays dans lesquels leur commercialisation et leur promotion sont autorisées. Il appartient au Client de s'assurer qu'il est légalement autorisé à investir dans ce produit. Notamment, en vertu de la législation américaine réglementant les valeurs mobilières, ce produit ne peut être ni conseillé, ni offert, ni vendu, directement ou indirectement aux États-Unis, ou à des ressortissants des États-Unis, ou à des personnes résidant aux États-Unis.

Placement

Swiss Life Banque Privée

Siège social :

7, place Vendôme

75001 Paris

SA au capital de 37 902 080 €

382 490 001 RCS Paris

Code d'établissement bancaire :
N°11 238 Q

Code APE :

6419 Z

TVA intracommunautaire :

FR763824900001

N°ORIAS : 08040222

**Permettre à chacun de construire son indépendance
financière pour vivre selon ses propres choix**